



Année internationale des coopératives :
mettre à profit la force du modèle
québécois

Consultations prébudgétaires 2026-2027

MÉMOIRE

Février 2026

À l'intention du ministre des Finances, M. Éric Girard

SOMMAIRE

Ce mémoire est déposé dans le cadre des consultations prébudgétaires 2026-2027.

L'Année internationale des coopératives, tenue en 2025 à l'initiative de l'Organisation des Nations unies (ONU), a représenté un moment charnière pour la reconnaissance de la contribution des coopératives au développement socioéconomique à l'échelle mondiale. Le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) a pleinement saisi cette occasion pour mettre en lumière leur contribution essentielle. Reconnu comme chef de file mondial en coopération et en économie sociale, le Québec s'appuie sur un mouvement dynamique qui contribue à bâtir la société québécoise depuis plus de 125 ans. Les défis de notre époque appellent non seulement un engagement accru de la collectivité, mais aussi à une autre manière de faire, capable de transformer les paradigmes traditionnels du développement économique

Dans ce contexte marqué par l'incertitude économique, les changements climatiques, les inégalités sociales et le vieillissement de la population, l'année 2025 a permis de démontrer avec force que l'écosystème coopératif et mutualiste propose des réponses concrètes, résilientes et durables aux grands défis de notre époque.

Le CQCM est l'un des deux interlocuteurs privilégiés du gouvernement du Québec aux côtés du Chantier de l'économie sociale en matière d'économie sociale, tel que sanctionné par la *Loi sur l'économie sociale* en 2013. Il met en œuvre depuis 2004 une entente qui soutient le développement coopératif partout sur le territoire québécois. Il est aussi partenaire du Secrétariat à la jeunesse contribuant ainsi à former les jeunes de demain sur l'entrepreneuriat coopératif. Il a participé activement à l'élaboration du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2025-2030 (PAGES, ci-après) et à la conception du projet de loi 111, *Loi modernisant la Loi sur les coopératives et modifiant d'autres dispositions*.

Ce mémoire plaide pour que le gouvernement du Québec transforme les acquis de 2025 en choix budgétaires structurants afin de faire du mouvement coopératif et mutualiste un moteur central de la transition économique, sociale et territoriale du Québec.

Il démontre la nécessité de mettre à profit cette conjoncture porteuse en misant sur l'accélération du partenariat entre le gouvernement du Québec et le mouvement coopératif et mutualiste, propulsé par l'Année internationale des coopératives.

En soutenant le mouvement coopératif et mutualiste, le gouvernement investit dans une **richesse durable pour les collectivités québécoises**, portée par un modèle d'affaires reconnu ici comme à l'international pour sa capacité à concilier performance économique et impact social.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	2
LE CONSEIL QUÉBÉCOIS DE LA COOPÉRATION ET DE LA MUTUALITÉ (CQCM)	4
LES AVANTAGES DU MODÈLE D’AFFAIRES COOPÉRATIF ET MUTUALISTE	4
UN PARTENARIAT STRATÉGIQUE ET ESSENTIEL AVEC LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC.....	5
PROJET DE LOI 111, UNE MODERNISATION LÉGISLATIVE STRUCTURANTE	6
RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME OFFENSIVE DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE	7
LES ENJEUX LIÉS À LA CROISSANCE	7
Transition écologique et développement durable.....	7
Rareté de la main-d’œuvre et transformation du travail	8
Inégalités sociales et accès aux services essentiels	8
Économie numérique et innovation technologique	8
RECOMMANDATIONS	8
CONCLUSION	10

LE CONSEIL QUÉBÉCOIS DE LA COOPÉRATION ET DE LA MUTUALITÉ (CQCM)

Fondé en 1940, le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) est le point de repère pour les réseaux coopératifs et mutualistes au Québec. Avec ses réseaux, il mobilise près de 2 900 coopératives et mutuelles dans la province. Par ses champs d'action, il veille au déploiement optimal du développement coopératif sur l'ensemble du territoire en coordonnant un écosystème d'organisations expertes en développement coopératif s'affairant dans différents secteurs d'activités.

Le CQCM ainsi que les réseaux coopératifs et mutualistes sont des partenaires de longue date du gouvernement, puisqu'ils contribuent à la croissance économique, à la vitalité des territoires et à l'engagement citoyen, en répondant aux besoins spécifiques de leurs membres. Les profits générés profitent aux communautés et ils permettent aux membres d'être dans une meilleure posture économique en mettant à profit l'intelligence collective. Ce partenariat contribue à maintenir les entreprises québécoises chez nous, conserve notre expertise et assure des retombées collectives d'importance pour l'ensemble des régions du Québec tout en rejaillissant sur le plan national et international.

Conséquemment, le CQCM a pour mission de participer au développement social et économique du Québec en favorisant le plein épanouissement du mouvement coopératif et mutualiste québécois, et ce, en accord avec les principes et les valeurs de l'Alliance coopérative internationale (ACI), une organisation de représentation internationale.

Plus précisément, pour réaliser cette mission, le CQCM :

- Organise la concertation entre les secteurs coopératifs et mutualistes et avec les partenaires;
- Effectue la représentation et défend les intérêts de l'ensemble du mouvement coopératif et mutualiste québécois;
- Favorise le développement coopératif et mutualiste afin de multiplier les effets bénéfiques pour ses membres et la population;
- Réalise la promotion du modèle d'affaires et des valeurs de la coopération et de la mutualité auprès du grand public;
- Soutient le développement des compétences coopératives et mutualistes auprès des réseaux et du grand public.
- Veille à ce que la coopération et la mutualité occupent la place qui leur revient en assurant un transfert de connaissances acquises par l'observation des meilleures pratiques sur le plan national et international.

LES AVANTAGES DU MODÈLE D'AFFAIRES COOPÉRATIF ET MUTUALISTE

- Une coopérative, c'est une entreprise à vocation économique qui possède une gouvernance inclusive, transparente et démocratique.
- Le modèle d'affaires peut permettre à des entreprises de mutualiser des services entre elles, que ce soit au niveau de la distribution, des enjeux de main-d'œuvre ou encore en matière de marketing et de communications conjointes.
- Elle permet une mobilisation et un enracinement local dans les communautés en impliquant dans sa gouvernance les travailleurs, les membres de la communauté, les consommateurs, les producteurs et/ou les entreprises privées qui cherchent à s'unir pour mieux répondre aux besoins de la collectivité.
- La mise en commun de pratiques de gestion et l'accompagnement permettent d'en assurer son développement ultérieur. Elles sont impliquées dans le développement des communautés, que ce soit par du soutien financier ou encore du soutien moral à différents projets ou causes qui les interpellent selon la vision de leur conseil d'administration.

- Les coopératives sont fondées pour des personnes, par des personnes qui ne visent pas le rendement à tout prix, mais plutôt la réalisation d'un projet collectif.

Le CQCM a réalisé en 2022, à la demande du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), une mise à jour de l'étude sur le taux de survie des coopératives. Les résultats de la dernière analyse datant de 2008, comparativement à celle récemment publiée, confirment que les coopératives sont des entreprises toujours aussi pérennes au fil du temps. Les résultats de cette étude témoignent assurément de l'importance d'intégrer davantage le secteur collectif auprès des secteurs publics et privés en réponse aux enjeux sociétaux. Son modèle d'affaires aurait intérêt à être mieux mis de l'avant dans des situations où le projet nécessite une mobilisation du milieu, la création d'innovations ou encore le déploiement de services qui tiennent compte des particularités de la région ou de la communauté.

En matière de développement durable ou de meilleures pratiques, les coopératives et les mutuelles sont

Quelques chiffres :

- 64 % des coopératives créées survivent au moins 5 ans versus 35 % des entreprises traditionnelles québécoises.
- 44 % des coopératives créées survivent au moins 10 ans versus 19,5 % des entreprises traditionnelles québécoises.

bien positionnées pour s'engager concrètement, et ce, par leur nature, leurs pratiques et leurs priorités. Les préoccupations de notre société sont généralement reflétées dans ces entreprises qui ont à cœur un développement responsable plus large que simplement leur propre entreprise.

UN PARTENARIAT STRATÉGIQUE ET ESSENTIEL AVEC LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Depuis 2024, l'Entente de partenariat entre le gouvernement du Québec et le CQCM a démontré un effet de levier significatif sur la création, la croissance et la pérennité des coopératives dans l'ensemble des régions du Québec. Elle constitue l'une des mesures les plus structurantes financées par le MEIE par son impact durable.

Cette entente permet non seulement de soutenir financièrement une part substantielle des services-conseils spécialisés, adaptés aux réalités et aux besoins spécifiques des coopératives, mais également d'appuyer des projets fédératifs porteurs dans des secteurs stratégiques qui répondent à des enjeux sociétaux majeurs pour le Québec. Elle contribue ainsi directement au développement d'un écosystème coopératif robuste, innovant et ancré dans les territoires.

Ce partenariat repose sur une collaboration continue et durable entre l'État québécois et le mouvement coopératif et mutualiste. Les coopératives elles-mêmes jouent un rôle actif dans la mise en œuvre de cet écosystème d'accompagnement. À cet égard, les membres du CQCM versent annuellement près de 1,2 million de dollars en contributions, un apport financier significatif qui témoigne de l'engagement à soutenir la croissance du mouvement.

Les entreprises collectives sont créatrices de richesse. Investir dans l'écosystème de l'économie sociale produit un effet de ruissellement économique, social et culturel dans les communautés du Québec en raison de la multiplication des retombées directes et indirectes. Nous soulignons ce partenariat important et stratégique qui vient d'être renouvelé dans le cadre du plan d'action gouvernemental en économie sociale 2025-2030

D'ailleurs, à l'approche du prochain exercice budgétaire, le CQCM souhaite que le déploiement du Plan d'action gouvernemental en économie sociale se traduise par une consolidation et un renforcement des moyens accordés à l'économie sociale, notamment par des investissements prévisibles, une reconnaissance et une intégration transversales des pratiques coopératives et mutualistes au sein de l'appareil gouvernemental, ainsi qu'une cohérence accrue entre les politiques sectorielles.

Le PAGES doit demeurer un levier central pour soutenir l'innovation collective et maximiser les retombées socioéconomiques dans toutes les régions du Québec.

Recommandation 1 : Assurer un déploiement efficace, en collaboration avec les partenaires et les experts sectoriels, des différentes mesures du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2025-2030 afin de générer des impacts durables.

PROJET DE LOI 111, UNE MODERNISATION LÉGISLATIVE STRUCTURANTE

Le gouvernement a également démontré sa volonté au cours de la dernière année de soutenir les coopératives dans leurs ambitions en modernisant la *Loi sur les coopératives*. En réaffirmant que les activités d'une coopérative ne représentent pas un moyen de profit, cette réforme consolide la nature collective, non lucrative et d'intérêt public de nombreuses organisations. Cette reconnaissance explicite de la possibilité pour les coopératives d'être exploitées dans l'intérêt d'une collectivité identifiée dans leurs statuts juridiques constitue un jalon majeur, pleinement aligné avec la vocation d'intérêt public du modèle coopératif.

Le CQCM participe de manière active au processus législatif en déposant un mémoire à la Commission des finances publiques, de même qu'en participant aux consultations particulières et à des auditions publiques entourant le Projet de loi 111, *Loi modernisant la Loi sur les coopératives et modifiant d'autres dispositions* (PL111, ci-après). Cette démarche de cocréation entre le gouvernement du Québec et le milieu coopératif illustre une cohésion exemplaire des parties prenantes ainsi qu'une volonté partagée de doter le Québec d'un cadre législatif moderne et adapté aux réalités contemporaines.

Dans un contexte où les modèles d'affaires évoluent à la vitesse grand V, ce projet de loi répond au besoin de doter le modèle coopératif d'un cadre législatif modernisé. L'émergence des entreprises B Corp, de l'entrepreneuriat social et de la responsabilité sociale des entreprises, entre autres tendances, souligne l'importance d'assurer la concurrentialité et la capacité d'adaptation des coopératives par des ajustements législatifs innovants.

Cette modernisation législative positionne favorablement les coopératives non financières pour faire face aux enjeux actuels et émergents, tout en favorisant l'innovation, l'agilité et l'inclusivité, et ce, sans compromettre les valeurs fondamentales de démocratie, d'équité et de solidarité qui animent l'ensemble du mouvement coopératif du Québec. Elle soutiendra de manière directe la mise en œuvre du PAGES, pour lequel cette nouvelle loi sur les coopératives représente un outil structurant.

RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME OFFENSIVE DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

Le renouvellement de l'enveloppe dédiée aux entreprises d'économie sociale dans le cadre de l'*Offensive*

Recommandation 2 : Que le gouvernement du Québec adopte le Projet de loi 111, *Loi modernisant la Loi sur les coopératives et modifiant d'autres dispositions*, avant la fin de la session parlementaire, léguant ainsi un cadre législatif moderne en soutenant le développement coopératif sur l'ensemble du territoire.

de transformation numérique (OTN) représente un enjeu stratégique pour soutenir la compétitivité, la résilience et l'impact des entreprises collectives à travers le Québec. Le programme *Transformation numérique des entreprises collectives*, porté par le CQCM, et réalisé en partenariat avec le Chantier de l'Économie sociale, le Consortium de coopération des entreprises collectives, la Coopérative de développement régional du Québec ainsi que les Pôles d'économie sociale – a démontré toute la pertinence d'une approche concertée, ancrée dans les réalités territoriales et sectorielles.

Réalisé grâce au soutien du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie – par l'entremise de l'OTN du gouvernement du Québec, ce programme a permis de sensibiliser, de former et d'accompagner les coopératives et organismes à but non lucratif dans leur processus de transformation numérique.

Les résultats observés confirment que l'accompagnement personnalisé, tenant compte du niveau de maturité numérique, de la gouvernance et des opportunités de croissance propres à chaque organisation est un facteur clé de succès.

Or, la transformation numérique des entreprises collectives s'inscrit dans un processus évolutif à moyen et long terme, qui nécessite des investissements soutenus et une stabilité dans les mécanismes de financement. Le renouvellement de l'enveloppe qui y est dédié permettrait non seulement de consolider les acquis, mais également de poursuivre les démarches amorcées et d'élargir l'accès à un accompagnement structurant pour un plus grand nombre d'entreprises.

En renouvelant l'enveloppe, le gouvernement du Québec réaffirmerait son engagement envers l'économie sociale et favoriserait une transition numérique inclusive, durable et en phase avec les valeurs de coopération, d'innovation et de développement régional.

Recommandation 3 : Renouveler l'enveloppe dédiée aux entreprises d'économie sociale dans le cadre de l'Offensive de transformation numérique.

LES ENJEUX LIÉS À LA CROISSANCE

Au cours des prochaines années, le Québec fera face à des défis socioéconomiques majeurs qui entraîneront des répercussions directes sur les coopératives. Dans le cadre des consultations menées par le CQCM pour l'élaboration d'un plan stratégique, les coopératives ont fait ressortir plusieurs enjeux prioritaires appelés à façonner leur avenir.

Transition écologique et développement durable

La lutte contre les changements climatiques s'imposera comme un enjeu central. Les coopératives seront appelées à intensifier l'adoption de pratiques durables, à intégrer des modèles d'économie circulaire, à investir dans les énergies renouvelables et à mobiliser leurs membres autour de choix écoresponsables, contribuant ainsi activement à la transition écologique du Québec.

Rareté de la main-d'œuvre et transformation du travail

Le vieillissement de la population et la rareté persistante de la main-d'œuvre posent des défis structurels importants. Les coopératives devront redoubler d'efforts pour attirer, former et retenir les talents, tout en s'adaptant aux attentes des nouvelles générations en matière de flexibilité, de qualité de vie au travail et de sens.

Inégalités sociales et accès aux services essentiels

La montée en flèche des inégalités sociales et la polarisation économique accentuent les besoins en matière d'accès équitable aux services essentiels. Ancrées au cœur des communautés, les coopératives jouent un rôle clé pour répondre à ces enjeux, notamment en matière de logement abordable, d'alimentation, de transport et de services de proximité.

Économie numérique et innovation technologique

La transformation numérique, incluant l'implantation de l'intelligence artificielle et la modernisation des processus, bouleverse les modèles d'affaires. Afin de demeurer concurrentielles et d'améliorer leurs services, les coopératives devront investir dans l'innovation technologique, tout en veillant au respect de leurs valeurs fondamentales d'équité, de démocratie et de transparence.

RECOMMANDATIONS

À cet égard, le CQCM recommande au gouvernement du Québec de se mettre en action pour répondre aux enjeux des coopératives, accélérant ainsi leur contribution au développement. Ces actions incluent notamment quelques demandes financières.

Demandes pour l'ensemble du mouvement :

Recommandation 1 : Assurer un déploiement efficace, en collaboration avec les partenaires et les experts sectoriels, des différentes mesures du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2025-2030 pour générer des impacts durables.

Recommandation 2 : Que le gouvernement du Québec adopte le projet de loi 111, *Loi modernisant la Loi sur les coopératives et modifiant d'autres dispositions*, avant la fin de la session parlementaire, léguant ainsi un cadre législatif moderne en soutenant le développement coopératif sur l'ensemble du territoire.

Recommandation 3 : Renouveler l'enveloppe dédiée aux entreprises d'économie sociale dans le cadre de l'Offensive de transition numérique.

Demandes sectorielles :

Recommandation 1 : Soutenir les coopératives alimentaires de proximité et les pôles logistiques coopératifs qui contribuent à la sécurité alimentaire, à la mise en marché de produits locaux et à la réduction des déserts alimentaires;

Recommandation 2 : Accroître le soutien gouvernemental aux coopératives d'habitation et aux projets de propriété collective afin de lutter contre la crise du logement et d'offrir des solutions durables d'accès à la propriété;

Recommandation 3 : Reconnaître les coopératives de santé comme des partenaires essentiels du réseau la santé et de services sociaux en leur assurant un financement stable et prévisible;

Recommandation 4 : Reconnaître et soutenir les coopératives paramédicales comme partenaires à part entière du réseau préhospitalier, afin d'améliorer l'accès et la couverture ambulancière sur l'ensemble du territoire dans l'innovation et l'amélioration continue pour répondre et s'ajuster aux besoins populationnels;

Recommandation 5 : Appuyer la multiplication des coopératives de remplacement agricole et des incubateurs coopératifs pour soutenir la santé psychologique, la relève et la productivité des entreprises agricoles régionales;

Recommandation 6 : Prioriser les entreprises d'économie sociale en soutien à domicile (EÉSAD) comme partenaires prioritaires dans le grand virage vers le soutien à domicile du gouvernement du Québec, et ce, en incluant les services d'assistance personnelle (SAP) et de répit au sein du Programme d'exonération financière en soutien à domicile (PEFSAD);

Recommandation 7 : Investir 944 millions de dollars supplémentaires sur 10 ans (118 000 ha x 200 M\$ / 25 000 ha) pour remettre en production les 143 000 hectares ayant été affectés par les feux et qui seront en échec de régénération;

Recommandation 8 : Soutenir les entrepreneurs forestiers avec des mesures adaptées à leur réalité, comme des moratoires sur le remboursement de leurs prêts et l'étalement des paiements dans le temps, pour assurer un avenir à moyen et long terme à l'industrie forestière;

Recommandation 9 : Reconduire et bonifier de façon pérenne les investissements dédiés au secteur du livre, notamment ceux prévus dans *le Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel (2022-2025)* – en assurant l'indexation des programmes d'Aide administrés par le ministère de la Culture

et des Communications, la SODEC et le CALQ, afin de répondre adéquatement aux besoins croissants dans un contexte inflationniste;

Recommandation 10 : Que les cégeps, universités et établissements scolaires hébergeant une coopérative en milieu scolaire soient exemptés de l'obligation de s'approvisionner auprès du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour les fournitures de bureau, afin de réduire la lourdeur administrative, de soutenir l'économie sociale et de favoriser l'achat local, conformément aux objectifs gouvernementaux en matière d'approvisionnement responsable;

Recommandation 11 : Accorder le soutien financier nécessaire pour la réalisation du projet de complexe hôtelier au Nunavik, coordonné par la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec répondant à un besoin prioritaire en matière d'hébergement, contribuant à atténuer la crise du logement et constituant un investissement structurant, cohérent avec les orientations du Plan d'action nordique 2023-2028;

CONCLUSION

À l’aube de l’exercice budgétaire 2026-2027, le Québec se trouve à un moment charnière de son développement économique et social. Les défis auxquels il est confronté – incertitudes géopolitique et économique, transition écologique, pénurie de main-d’œuvre, vieillissement de la population, inégalités sociales, transformation numérique – appellent des réponses structurantes, durables et profondément ancrées dans les territoires. Le modèle coopératif et mutualiste, par sa nature collective, démocratique et résiliente, constitue à cet égard un catalyseur incontournable.

Les avancées réalisées au cours des dernières années, notamment dans le cadre de l’Année internationale des coopératives, du dévoilement du PAGES et de la modernisation du cadre législatif en cours témoignent de la reconnaissance du rôle stratégique accru de l’économie sociale. L’enjeu est désormais de mettre à profit ces acquis et de les traduire en investissements prévisibles, cohérents, à la hauteur des besoins, afin d’assurer la pérennité et la capacité d’adaptation du mouvement coopératif et mutualiste.

Dans cette perspective, le CQCM réitère l’importance de maintenir et de renforcer les mesures structurantes qui soutiennent l’accompagnement des coopératives, la relève entrepreneuriale, notamment chez les jeunes, le développement des compétences, l’innovation collective et l’ancrage territorial.

Les entreprises d’économie sociale contribuent pleinement à la création de la richesse, au même titre que les entreprises privées traditionnelles. Les investissements consentis à l’écosystème de l’économie sociale génèrent un effet de ruissellement économique, social et culturel au sein des communautés québécoises, en raison de l’ampleur et de la durabilité de leurs retombées. Ainsi, il est fondamental que ces entreprises aient accès aux mêmes outils et mesures de soutien que ceux offerts aux entreprises du secteur privé lucratif. À cet égard, l’accélération du partenariat stratégique entre l’État et le CQCM doit s’inscrire de manière claire dans les priorités budgétaires 2026-2027 – en cohérence et continuité avec les avancées significatives de la dernière année.

Nous réaffirmons notre volonté de demeurer un partenaire actif et engagé dans la mise en œuvre de solutions collectives porteuses, au bénéfice des communautés, des régions et de l’ensemble de la société québécoise.